



LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION ADMINISTRATIVE - ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023



Réservé à l'administration	NOM : PRÉNOM : FORMATION :
Pièces fournies	À tout moment les originaux des pièces mentionnées ci-dessous pourraient être demandés. Les pièces en gras sont bloquantes : la carte d'étudiant sera délivrée ou actualisée uniquement en cas de complétude du dossier. L'inscription sera effective uniquement à la délivrance ou à l'actualisation de la carte d'étudiant
OUI	NON

		PREMIERE INSCRIPTION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour (original + copie – en cours de validité)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation nominative CVEC
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1 photo d'identité récente répondant aux critères de la République Française, avec nom et prénom au dos
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déclaration sur l'honneur (formulaire à télécharger)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou une attestation l'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2022-2023 (copie)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le certificat individuel de participation à l'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou à la Journée Défense Citoyenneté (JDC) (Pour les étudiants de nationalité française nés à partir de 1983) (copie)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes bachelier(e) de l'année ou déjà bachelier, le relevé de notes officiel du baccalauréat portant le n° INE. Le diplôme du baccalauréat original sera demandé ultérieurement, le cas échéant. (original + copie)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes étudiant(e) international(e), le diplôme de fin d'études secondaires accompagné d'une traduction assermentée (si le document n'est pas rédigé en français) (original + copie)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous avez déjà été inscrit(e) dans l'enseignement supérieur, les attestations de réussite et/ou relevé de notes obtenus depuis le baccalauréat (copie)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Titre de paiement : soit par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM, carte bancaire Visa ou MasterCard, virement

		RÉINSCRIPTION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Carte Nationale d'Identité / Passeport / Titre de séjour (copie – en cours de validité)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Attestation nominative CVEC
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déclaration sur l'honneur (formulaire à télécharger)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité au nom de l'étudiant(e) ou une attestation d'assurance scolaire/extra-scolaire pour l'année universitaire 2022-2023 (copie)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Titre de paiement : soit par chèque à l'ordre de l'Agent comptable de l'UM, carte bancaire Visa ou MasterCard, virement

		SELON LA SITUATION
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes mineur(e) à la date d'inscription, le formulaire « autorisation d'inscription pour étudiant(e) mineur(e) » (formulaire à télécharger)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous étiez déjà inscrit(e) à l'UM ou dans un établissement français de l'enseignement supérieur l'année précédente, votre carte étudiant(e) 2021-2022
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes pré-inscrit(e) sur internet, le récapitulatif PRIMO WEB ou IA WEB (au choix de la composante)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes boursier(e), l'attestation/notification de la bourse 2022-2023 (bourse sur critères sociaux, du gouvernement français ou d'ambassade)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes admis(e) via Parcoursup, la notification Parcoursup
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes admis(e) via eCandidat, la décision d'admission
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes admis(e) via Etudes en France, l'attestation d'admission
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes admis(e) par transfert, l'autorisation de transfert tamponnée et signée par l'université de départ
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes étudiant(e) salarié(e), copie du contrat de travail couvrant l'intégralité de l'année universitaire du 01/09/22 au 31/08/23 (au choix de la composante)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes apprenti(e), le contrat d'apprentissage visé du CFA ou attestation du CFA LR pour autorisation d'inscription
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes pupille de la Nation, le jugement du TGI (original + copie)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes pupille de la République, la décision notifiée de l'ONAC (original + copie)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous vous inscrivez en Droit, la fiche d'inscription pédagogique dûment complétée
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous vous inscrivez en STAPS, le certificat médical d'aptitude à la pratique du sport
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Si vous vous inscrivez en 2eme année d'un cursus santé, l'attestation de visite médicale et de vaccination du Service Commun de Médecine Préventive et de Prévention de la Santé des étudiants

NB : les étudiant(e)s en formation continue doivent s'adresser au Service de la Formation Continue qui procèdera à leur inscription selon des modalités spécifiques.



Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la [FAQ](#)

(<https://www.umontpellier.fr/formation/admission-et-inscription/faq-inscriptions>)

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.



**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE INSCRIPTION
ADMINISTRATIVE - ANNÉE UNIVERSITAIRE 2022-2023**



Dossier contrôlé par l'administration le

Signature de l'étudiant(e) :

Incomplet le :

Complet le

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du Code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. L'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.

Art. D.612-4 du Code de l'Éducation

Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.